

Faut-il augmenter ou baisser l'impôt avec la crise du Covid-19?

Dans quelle mesure la crise sanitaire affecte-t-elle la fiscalité?

Allégée, ciblée ou renforcée, la charge fiscale en question.

« Il ne faut pas effrayer les gens avec une nouvelle taxe »

PHILIPPE KAENEL,
AVOCAT VAUDOIS ET FISCALISTE



« Nous voulons éviter que la crise augmente les inégalités »

MATHIAS REYNARD,
CONSEILLER NATIONAL
VALAISAN (PS)



Une augmentation d'impôt est-elle une solution pour financer la crise?

Certains économistes estiment qu'il y aurait lieu d'introduire un impôt de crise, exceptionnel et temporaire, qui tiendrait compte des revenus et s'appliquerait uniquement à ceux qui perçoivent leur plein salaire durant cette période de crise sanitaire. Je suis personnellement opposé à l'introduction d'un tel impôt. Il ne faut pas effrayer les gens avec une nouvelle taxe. Il faut, au contraire, laisser de l'argent disponible à ceux qui en ont pour qu'ils le dépensent et permettent à l'économie de redémarrer.

Des mesures d'assouplissement fiscal ciblées sur les seniors pourraient-elles être introduites?

Il me semble très difficile de faire une distinction basée sur l'âge des contribuables. En revanche, si un impôt de crise du genre de celui mentionné ci-dessus devait être introduit, il ne viserait qu'une catégorie de salariés, et donc, épargnerait, par conséquent, les seniors.

A l'inverse, une baisse d'impôt à court terme est-elle réaliste pour soulager les Suisses?

Autant je pense qu'il ne faut pas augmenter les impôts, autant j'estime que ce n'est pas le moment opportun pour les baisser, même si, comme je ne cesse de le dire, le taux de l'impôt sur la fortune est trop élevé dans les cantons romands. Or, cet impôt frappe plus les seniors qui ont eu la possibilité d'économiser durant leur existence que les plus jeunes qui n'en ont pas encore eu l'occasion et qui n'ont pas hérité.

Pour relancer l'économie, un changement de cap fiscal est-il inéluctable pour les années à venir?

L'objectif actuel essentiel, outre la question sanitaire, est de relancer l'économie notamment pour préserver les emplois. Je ne pense pas qu'une modification au niveau de la fiscalité est le meilleur moyen d'y parvenir. Par ailleurs, les différents impôts cantonaux et fédéraux forment un équilibre qu'il n'est pas souhaitable de remettre en cause en période de crise.

Une augmentation d'impôt est-elle une solution pour financer la crise?

Pour le Parti socialiste, une augmentation des impôts de la classe moyenne est exclue dans un contexte général de revenus en baisse. Nous voulons éviter que la crise augmente les inégalités avec, pour résultat, des classes populaires qui se retrouvent à financer les investissements nécessaires pour faire face à la crise. De plus, ce serait un comble que des entreprises au bénéfice d'aides distribuent des bonus à leurs dirigeants ou des dividendes à leurs actionnaires.

A l'inverse, une baisse d'impôt à court terme est-elle réaliste?

Non, sur ce point nous sommes sceptiques, sachant qu'une baisse ne profiterait pas aux plus précaires. Elle aurait des conséquences importantes sur le financement du secteur public et des infrastructures. Cette crise a démontré le sous-financement de secteurs publics clés comme la santé. En vue des déficits induits par la crise actuelle, nous avons besoins de recettes fiscales.

Que pensez-vous de mesures d'assouplissement fiscal ciblées sur les seniors?

Ce n'est pas la solution. Beaucoup de seniors en Suisse ne peuvent compter que sur leur rente AVS ou sur un petit 2^e pilier. C'est pourquoi le Parti socialiste soutient l'initiative de l'Union syndicale suisse pour une 13^e rente AVS.

Les équilibres budgétaires prévus pour 2020 sont déjà bouleversés. Un changement de cap fiscal est-il inéluctable pour les années à venir?

Dans une logique de solidarité, le Parti socialiste est en faveur d'une augmentation linéaire de 10% de l'impôt fédéral direct pour les personnes physiques, à compter de 300 000 francs de revenu imposable. Nous défendons aussi un supplément de solidarité extraordinaire de 5% à l'impôt sur le bénéfice des entreprises au plan fédéral, l'imposition entière des dividendes et un impôt sur les successions supérieures à 10 millions.

NICOLAS VERDAN